

Actualité du droit des mers fermées et semi-fermées

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Actualité du droit des mers fermées et semi-fermées : actes des journées d'études des 30 et 31 mai 2016, Université Paris Nanterre / [organisées par] le CEDIN et l'ADIRI ; sous la direction de Bogdan Aurescu, Alain Pellet, Jean-Marc Thouvenin, Ion Gâlea

Auteur(s) : Aurescu, Bogdan (19..-....)

Autre(s) auteur(s) : Pellet, Alain (1947-....) juriste

Thouvenin, Jean-Marc (19..-....) juriste

Gâlea, Ion

Centre de droit international Nanterre

Association roumaine de droit international et des relations internationales

Publication : Paris : Editions Pedone, DL 2019

Description matérielle : 1 volume (214 p.) : cartes ; 24 cm

Collection : Collection des Cahiers internationaux n°34

ISBN : 978-2-233-00922-7

EAN : 9782233009227

Appartient à la collection : Collection des Cahiers internationaux 2102-2771 34

Classification décimale Dewey : 341.44

Note sur le titre et les responsabilités : CEDIN = Centre de droit international de Nanterre

ADIRI = Association roumaine de droit international et relations internationales

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4ème de couv. indique : "Le CEDIN et l'ADIRI se sont associés il y a quelques années pour tenir à Paris un colloque sur l'"Actualité du droit international des fleuves", qui a donné lieu à la publication des Actes aux Editions Pedone. Plus récemment, le CEDIN a publié aux mêmes éditions un Traité du droit international de la mer. Il était donc opportun, alors que le CEDIN et l'ADIRI envisageaient de tenir un nouveau colloque, cette fois à Bucarest, qu'il portât sur "l'actualité du droit des

mers fermées et semi-fermées". Les mers fermées et semi-fermées sont définies à l'article 122 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux termes duquel : "Aux fins de la Convention, on entend par "mer fermée ou semi-fermée" un golfe, un bassin ou une mer entourée par plusieurs Etats et relié à une autre mer ou à l'océan par un passage étroit, ou constitué, entièrement ou principalement, par les mers territoriales et les zones économiques exclusives de plusieurs Etats". Cette définition, à laquelle nous nous sommes intéressés en y consacrant une étude, n'est pas d'une grande précision et ne permet pas de déterminer avec certitude quels sont les espaces concernés. Nous avons toutefois convenu de nous intéresser de près aux mers Méditerranée, Noire, Caspienne, Baltique, Rouge, et au Golfe Persique. Le colloque qui en a résulté a conduit à la publication des présents Actes, qui abordent tant sous forme thématique que d'études de cas les problématiques de délimitation conventionnelle et juridictionnelle dans les mers fermées et semi-fermées, et les pratiques des Etats riverains concernant leur gouvernance."

Sujet - Nom commun : Eaux territoriales
Droit maritime

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès